



Formulaire d'inscription
Contrat d'études 2018-2019
Formations continues (auditeur libre)

Nom:

Prénom:

Adresse:

CP

Localité

Tél.:

Courriel:

Profession :

- Je m'inscris à
(cocher la/les cases correspondantes)

Astrologie	370 €	
Odontologie énergétique *	250 €	
Elixirs européens	190 €	
total à payer en 1 fois	€	
en mensualités: + 25 €	€	
Total :	€	

* pour professionnels (dentistes,
naturopathes, kinésologues,...)

- Je choisis la modalité de paiement
(Possibilité de paiement échelonné seulement en cas d'inscription à plusieurs cours ou montant supérieur à 300 €)
- en une fois** (obligatoire pour 1 seul cours)
- en mensualités** : - **acompte** : (30 % minimum)
- **solde** : par virements mensuels

- J'ai lu les conditions financières détaillées au verso et je marque mon accord

Mention manuscrite : "*Bon à valoir pour la somme de (montant total en toutes lettres)*"
suivie de votre signature

Date :



Conditions générales du contrat d'études

Concerne : tous les niveaux de formation

Le texte des présentes conditions fait partie intégrante du formulaire d'inscription/contrat d'études. Sauf stipulation expresse contraire, l'étudiant est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses par sa signature.

Nos prix sont fixés chaque année pour la rentrée académique (septembre) et valables jusqu'à la fin de celle-ci.

Pour les modules de formation continue et autres activités organisées ponctuellement par l'ESH, les prix sont indiqués au lancement de ceux-ci. Ils font l'objet d'une tarification à part.

Le cursus complet des formations de Praticien de Santé Traditionnelle et Naturelle Naturopathe est conçu de façon à répondre aux critères de Reformed. Les modules de formation peuvent évoluer au fil des années. Le contenu mentionné, la durée, le calendrier et le formateur sont exemplatifs; ils ne sont pas contractuels; ils peuvent évoluer chaque année.

Un nouveau contrat est établi pour chaque année académique. Les conditions financières et organisationnelles des années précédentes sont annulées et remplacées par les conditions de la nouvelle année académique. Le programme des cours est confirmé à l'inscription avec le nouveau calendrier.

Nos tarifs sont nets et exempts de TVA (formations professionnelles). Ils comprennent la formation (cours théoriques, pratiques et évaluations), la constitution du dossier administratif et le suivi. La cotisation Reformed est mentionnée et incluse au total de l'année académique.

Le montant de l'acompte de l'inscription (20% minimum sauf accord contraire) doit être payé par virement bancaire avant le premier jour de formation. Il n'est plus remboursable après le délai de réflexion (15 jours calendriers). En cas de renom dans le délai légal, un montant forfaitaire de 150 € est cependant retenu pour couvrir les frais administratifs.

Le solde doit être payé mensuellement par ordre permanent au compte de l'ESH :

IBAN : BE10 3101 1983 5304 BIC : BBRUBEBB

En cas d'abandon ou de désistement en cours d'année, le solde reste dû.

En cas de force majeure uniquement (apprécié par le Conseil d'Administration), une partie du solde peut-être réaffectée à un paiement partiel pour l'année suivante, mais le solde reste dû.

En cas de retard, il sera demandé de plein droit et sans mise en demeure préalable une majoration de la somme due de 15 % sans que cette indemnité puisse être inférieure à 25 € et un intérêt de 5 % l'an.

En cas de non-respect du plan de paiement et après 2 mois de retard de paiement, le dossier de l'étudiant(e) sera transmis sans autre avertissement à la société Graydon mandatée pour effectuer le recouvrement du solde dû pour le compte de l'ESH. Tous les frais supplémentaires liés à cette procédure seront à charge de l'étudiant(e).

Loi applicable: les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. Tous les litiges auxquels la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la résolution des présentes conditions, pourraient donner lieu, sont de la compétence exclusive des juridictions belges. Seuls les tribunaux de la Région de Bruxelles-capitale sont compétents.